

Phase 5. AGIR ensemble

Quoi ?

La phase de mise en œuvre du projet est une étape très attendue par l'ensemble des acteurs, car elle vient couronner de multiples efforts participatifs de sensibilisation, d'idéation, de concertation et de planification. C'est le moment de passer à l'action sur le terrain. Des solutions prometteuses ont été identifiées; leur mise en place constitue à coup sûr une étape inspirante et emballante!

Pour les projets d'envergure, la mise en œuvre se fait progressivement, jusqu'à l'obtention d'un résultat final satisfaisant pour l'ensemble des usagers et des parties concernées. La phase Agir peut ainsi s'étaler de quelques semaines à plusieurs années, selon la complexité des enjeux et l'ampleur des travaux à effectuer.

Il peut s'agir de planter des fleurs ou des arbustes pour entreprendre le verdissement d'un espace public, ou encore de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation automobile. Pour ce dernier type d'aménagement, il peut être judicieux de commencer par une phase pilote ou avec des mesures temporaires. On entend, par mesures temporaires, des aménagements simples, peu coûteux, faciles à implanter et réversibles, tels que du marquage au sol, l'installation de pots de fleurs de grande dimension ou encore la pose de bornes amovibles. Cela permet de vérifier l'efficacité des mesures mises en place et de favoriser leur acceptation par la population avant d'engager des sommes importantes pour la réalisation d'aménagements permanents.

Assurer un suivi de la mise en œuvre

Dans les projets dont la mise en œuvre se fait à long terme (ex.: réaménagement des rues d'un quartier), une structure de suivi du projet doit être mise en place. Pour ce faire, il

est souhaitable de créer un comité de suivi intégrant des élus, des professionnels municipaux, des citoyens et d'autres acteurs du processus participatif. Ce comité aura pour mandat d'établir une planification de la mise en œuvre, de façon à s'assurer de sa progression et de son adéquation avec les propositions faites lors du processus de planification. Il sera également responsable des communications liées au projet. Il est important de prévoir des mécanismes destinés à recueillir les avis des usagers afin de connaître leur appréciation des changements apportés.



Corridor cyclable Père-Marquette à Québec : aménagement temporaire à l'essai (photo 1) et permanent (photo 2) de l'intersection des rues Père-Marquette et Moncton.

Photos : Google Street View, 2012 et 2014

Pourquoi ?

- Concrétiser la vision développée par l'ensemble des acteurs ayant participé aux différentes phases du processus.
- Corriger les situations problématiques identifiées par les participants.
- Vérifier sur le terrain, par des aménagements temporaires ou des projets pilotes, que les solutions imaginées répondent bien aux besoins exprimés par les usagers et les corriger si nécessaire.



À retenir

La participation des élus et directeurs de la municipalité (ou d'autres organisations responsables) est importante puisque ce sont eux qui décideront de l'allocation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre. C'est aussi le moment pour eux de s'engager publiquement à assurer la suite du projet et à tenir les citoyens informés.

Qui ?

Les acteurs impliqués dans la réalisation diffèrent selon le type de projet ou le milieu d'intervention. Pour des projets de verdissement, les citoyens peuvent prendre une part active à la préparation du terrain et à la plantation des végétaux avec les responsables du projet. Cela favorise d'ailleurs l'appropriation et l'entretien des aménagements par les citoyens. Ces derniers peuvent aussi être activement impliqués dans l'aménagement d'une place publique, par exemple en réalisant une murale.

Dans le cas de projets d'envergure impliquant de la construction ou des interventions majeures (ex.: projet immobilier, modification à la configuration de rues, conversion d'un bâtiment public, etc.), la mise en œuvre relève des décideurs et des professionnels de l'aménagement. Il leur revient d'établir, avec les partenaires du projet, le plan de mise en œuvre, qui inclut le budget et le calendrier de réalisation. La prise d'engagements publics contribue à maintenir la mobilisation des citoyens.

Comment ?

- Activité de plantation et d'entretien de végétaux;
- Prise d'engagements publics par les décideurs;
- Création d'un comité de suivi de la mise en œuvre;
- Adoption d'une résolution du conseil municipal confirmant l'allocation de ressources;
- Réalisation de projets pilotes ou de mesures temporaires;
- Réalisation d'aménagements permanents.

Exemple 1

Atelier de plantation et d'entretien des végétaux à Longueuil

Le CEUM a travaillé avec l'Office municipal d'habitation de Longueuil pour créer des îlots de fraîcheur aux logements de la Terrasse Georges-Jutras, dans le cadre du projet Vert chez nous, à Longueuil. Sur une période de huit mois, les résidents ont participé à des séances d'information, de consultation, d'idéation et de validation de scénarios afin de définir un plan d'aménagement paysager. Après toutes ces étapes, ils avaient hâte de mettre la main à la terre !

La mise en œuvre du plan a commencé par la réalisation de travaux d'excavation, de construction et de plantation des plus

gros végétaux par un entrepreneur, mais ce sont les résidents qui ont apporté la touche finale grâce à un atelier de plantation.

Les participants ont reçu une brève formation sur les plantations à réaliser et sur l'entretien des végétaux. Munis de pelles et de gants, ils ont ensuite procédé à la préparation des platebandes et à la plantation des végétaux. Une partie de l'aménagement est ainsi devenue leur œuvre. Les enfants, à qui des « certificats de participation » ont été remis, ont particulièrement apprécié l'activité !



Tout le monde les mains dans la terre à la Terrasse Georges-Jutras !

Conseils pratiques

L'activité sur l'entretien des végétaux est très importante pour assurer la survie de ces derniers. C'est le moment de discuter de la prise en charge de cette tâche par les résidents. On en profite pour recruter des responsables qui s'assureront, au moins pour la première saison, du bien-être des plantes. Une fiche d'entretien laissée sur place leur servira de rappel.

Vous pouvez aussi mettre les enfants à contribution en les invitant à adopter une plante. Ils en seront fiers et en prendront bien soin.

Prenez des photos de la journée. Elles constitueront des souvenirs précieux pour les participants et de bons outils promotionnels pour le projet.

Exemple 2

Création d'un comité de suivi dans Parc-Extension

Le CEUM a travaillé avec la communauté du quartier Parc-Extension, à Montréal, afin d'y planifier un Quartier vert, favorable aux déplacements actifs. Pour assurer la mise en œuvre du plan de Quartier vert, le comité de travail s'est transformé en un comité de suivi.

Le comité de suivi est composé d'élus et de professionnels municipaux, d'intervenants des organismes communautaires, de professionnels de la santé publique, de policiers, de citoyens et de commerçants. Son mandat est :

- d'assurer la concertation nécessaire à la réalisation des interventions;
- d'identifier les leviers pour faciliter la mise en œuvre (possibilités de financement, travaux de réfection routière, contribution d'acteurs externes, etc.);
- de conseiller l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et la Ville de Montréal, responsables de la réalisation des aménagements;

- d'assurer la communication sur le projet avec les citoyens et les autres acteurs.

Trois sous-comités de travail ont été créés sur les sujets « circulation et aménagement », « mobilisation et sensibilisation » et « économie ». Parmi leurs actions :

- un sondage auprès des clients des commerces de la rue Jean-Talon Ouest;
- la sensibilisation des commerçants à l'importance des transports actifs pour la vitalité économique du quartier;
- des comptages de piétons et de cyclistes sous le viaduc Jean-Talon;
- l'aménagement de placettes verdies par l'arrondissement et ses partenaires;
- la récupération de vélos et la mise sur pied d'ateliers de mécanique vélo.



Les membres du comité de suivi du Quartier vert Parc-Extension.